



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 3 mai 2019

Communiqué de presse
ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019
INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES DES JEUNES MAJEURS



Les jeunes qui auront atteint la majorité au plus tard le 25 mai 2019 pourront voter pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019.

Ces jeunes sont inscrits d'office par l'Insee sur les listes électorales de la commune dans laquelle ils ont été recensés, lors du recensement citoyen et de la journée défense et citoyenneté.

Cependant, les jeunes qui atteignent la majorité entre le 31 mars 2019, date de clôture des inscriptions pour l'élection européenne, et le 25 mai 2019, et qui n'ont pas été recensés et n'ont donc pas bénéficié d'une inscription d'office, peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales de leur commune **jusqu'au 16 mai 2019**.

Les demandes d'inscription peuvent être :

- déposées par Internet via la téléprocédure de demande d'inscription en ligne, accessible pour toutes les communes par le site service-public.fr
- déposées à la mairie en personne par les intéressés ou par un tiers muni d'une procuration à cet effet ;
- adressées par courrier, étant observé que c'est la date de réception par la mairie qui fait foi et non la date d'envoi. Le courrier doit donc être reçu en mairie le 16 mai 2019 au plus tard.

Attention : La téléprocédure de demande d'inscription en ligne n'est accessible qu'aux personnes ayant 18 ans révolus. Les jeunes atteignant la majorité entre le 16 et le 25 mai 2019 doivent donc exclusivement déposer leur demande d'inscription directement en mairie ou par courrier.

À noter par ailleurs que les jeunes de moins de 26 ans ont la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile réel. Pour cela, ils doivent fournir les documents suivants :

- un document de moins de trois mois attestant du domicile réel des parents dans la commune
- un document attestant leur lien de filiation (copie d'acte de naissance, livret de famille etc.)